

SAS AU CAPITAL DE 10000 EUROS

SIEGE SOCIAL 49 AVE DU BOIS DE VERRIERES 92290 CHATENAY MALABRY

RCS NANTERRE 800772873

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 1 JUILLET
2025

L'an Deux Mille vingt quatrex, le 1 Juillet à 15h au siège de la société,

Mme Bitar Anita, unique et président de la société A2G, inscrite au Registre de commerce de Nanterre sous le numéro 800772873, dont le siège est 49 Avenue du bois de Verrières 92290 c0hatenay Malabry, détenant les 1000 parts de la société A2G au capital de 10000 euros

Les comptes ont été établis par le cabinet Satex, 32, Rue du Moutier
94370 SUCY-EN-BRIE

Rappelle qu'elle doit délibérer sur l'ordre du jour :

- Lecteur du rapport de gestion par le président
- Approbation des comptes de l'exercice close le 31 décembre 2024
- Affectation du résultat de l'exercice

PREMIERE DECISION

L'associée unique, prend acte du respect et de la régularité des formalités afférentes à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique et Président dur son rapport approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtées le 31 Décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Il constate qu'ils se soldent sur un résultat bénéficiaire de 2082 euros (deux Mille Quatre vingt deux euros)



TROISEME DECISION

Pas de bénéfices à affecter.

DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES

Nous vous précisions qu'aucune dépense ni charge somptuaire telle que visée à l'article L 223-19 du code de Commerce n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

PERSPECTIVE D'AVENIR

Notre activité dépendra des prestations que nous pourrons réaliser

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, cursive 'R' followed by a horizontal line and a small flourish.

N° de Dossier : 195

En Euro

ABDOU

Cabinet SATEX 32 RUE DU MOUTIER 94370 SUCY-EN-BRIE

SAS A2G

49 AVENUE DU BOIS DE VERRIERES

92290 CHATENAY-MALABRY

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9220501	329871	16		651
N° Siret	80077287300017			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le	
		31/12/24		Régime simplifié d'imposition	
				X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS A2G 49 AVENUE DU BOIS DE VERRIERES 92290 CHATENAY-MALABRY					
SIRET 8 0 0 7 7 2 8 7 3 0 0 0 1 7			Mél : anita.b@sienerinformatique.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
		SIRET			
B ACTIVITE					
Activités exercées		Activités des sièges sociaux		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quinquies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %		N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI X NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	
				ISACOMPTA	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Cabinet SATEX 32 RUE DU MOUTIER 94370 SUCY-EN-BRIE					
Tél : 0145901024			Tél :		
OGA/OMGA			Identité du déclarant :		
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 20/05/25 Lieu : CHATENAY MALABRY		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE BITARD		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature		
prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G								RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)				payées par la société elle-même		a						payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)												c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées												d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)												e					
												f					
												g					
												h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)												i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI												j					
Montant des revenus répartis (5)												Total (a à h)					
H								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.		Année au cours de laquelle le versement a été effectué		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1				2		3		4		5		6		7		8	
I								DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
J								CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS						MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%											
										0%		15%		19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
						MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLТ réalisée au cours de l'exercice											
						MVLТ restant à reporter											
K								CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

Désignation de l'entreprise		SAS A2G		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		49 AVENUE DU BOIS DE VERRIERES 92290 CHATENAY-MALABRY				
SIRET		8 0 0 7 7 2 8 7 3 0 0 0 1 7				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 4		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
	Autres *		014	016		
	Immobilisations corporelles*			028	030	1 250
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
	Total I (5)			044	048	1 250
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	
			Autres* (3)	072	074	9 863
	Valeurs mobilières de placement			080	082	1 703 503
	Disponibilités			084	086	165 069
	Charges constatées d'avance*			092	094	
	Total II			096	098	1 878 435
	Total général (I + II)			110	112	1 879 685
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		10 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		1 000
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*131)			132		1 892 245
	Report à nouveau			134		-37 283
	Résultat de l'exercice			136		2 082
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		1 868 044
Provisions pour risques et charges			Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		9 420
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169)			172		933
	Comptes courants d'associés			173		38
	Autres dettes			175		
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176		10 391
Total général (I + II + III)				180		1 878 435
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A2G		Néant ☐ *							
A- RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	☐	Exercice N clos le					
						3	1	1	2	2	0	2	4
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210					
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	215			214				
			services *			217			218	18 333			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230	97					
						Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	18 430				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234						
	Variation de stocks (marchandises)*						236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240						
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :.....)						242	14 843					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243	332		)	244	1 265					
	Rémunérations du personnel*						250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252						
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			)	254						
	Dotations aux provisions						256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			}	262	31			
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
						Total des charges d'exploitation (II)		264	16 139				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	2 291				
Produits financiers (III)		280					Charges financières (V)		294				
Produits exceptionnels (IV)								290					
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			}	300	209				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348									
Impôt sur les bénéfices* (VII)								306					
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)								310	2 082				
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	2 082		314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	5 708					
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	933					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		209		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
	Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)		987			342				
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)		181	JEI (44. sexies A)		989								
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)		138								
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements et souscriptions outre-mer		344								
ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993								
BUD (44 sexdecies)		992											
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346			350				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648							
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641							
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990							
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	8 932		354						
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356								
	Déficits antérieurs reportables : * 19.625 dont imputés sur le résultat :							360	8 932				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2		370	0		372						

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A2G						Néant ☐ *			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 250	472		474		476	1 250		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 250	492		494		496	1 250		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 250	562		564		566	1 250		
TOTAL		570	1 250	572		574		576	1 250		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR		(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤							
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2G

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	19 625
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	8 932
Déficits reportables		984	10 693
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	10 693

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 668
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : SAS A2G										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024										Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 0 0 7 7 2 8 7 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2G

ADRESSE (voie)

49 AVENUE DU BOIS DE VERRIERES

CODE POSTAL

92290

VILLE

CHATENAY-MALABRY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

1000

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 0 0 7 7 2 8 7 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A2G

ADRESSE (voie)

49 AVENUE DU BOIS DE VERRIERES

CODE POSTAL

92290

VILLE

CHATENAY-MALABRY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FOURNIS. FACT NON PARVENUES	6 300
TVS	933
Total des charges à payer	7 233